



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/01/14

Reçu en Préfecture le : 28/01/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 27 janvier 2014
D - 2014/15

Aujourd'hui 27 janvier 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Wanda LAURENT, Madame Béatrice DESAIGUES

Attribution d'aide financière en faveur de l'association Jeunesse et Entraide. Subvention. Adoption. Autorisation.

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre général de sa politique d'aides aux associations, la ville de Bordeaux soutient financièrement certaines d'entre elles. L'attribution de subventions leur permet de poursuivre et de promouvoir leurs activités, d'organiser des manifestations festives, de valoriser la vie associative, de créer du lien social, de mettre en place des ateliers de formation.

L'association Jeunesse et Entraide, sollicite la ville pour la réparation de bateaux dont elle est propriétaire. Cette association est en lien direct avec le groupe de Scouts Marins de Bordeaux, entité relevant de l'association nationale des guides de France.

L'association Jeunesse et Entraide, créée le 29 novembre 1990 par des cadres éducatifs du groupe des Scouts Marins de Bordeaux, a pour vocation de mettre à disposition, selon les termes d'une convention conclue avec eux, les bateaux nécessaires aux activités de ce groupe sur la Garonne.

Ce montage entre le groupe des scouts Marins et l'association Jeunesse et Entraide résulte de la volonté de leurs responsables respectifs de conserver à Bordeaux, la flottille de bateaux achetée sur fonds propres ou donnée par la marine nationale. En 2000, cette structuration a permis un rapprochement des deux secteurs filles et garçons, antérieurement différenciés. Ce rapprochement a facilité un véritable essor des effectifs, constaté notamment chez les filles. A ce jour, le groupe recense 120 jeunes et une vingtaine d'encadrants.

Aujourd'hui, l'association est propriétaire d'une quinzaine de bateaux voile/avirons ou pinassottes aviron, à usage collectifs, et dont quelques uns en bois, permettent aux scouts marins de Bordeaux de découvrir le milieu maritime, l'apprentissage de la navigation sur l'estuaire de la Gironde et de ses affluents, en navigant sur de vieux gréements.

La demande de l'association porte sur une aide financière concernant la réparation de deux bateaux le Philémon et le Panama, cotres bateau écoles en bois, d'une longueur de 7,77 mètres, d'une largeur de 2,23 mètres, d'une capacité de 3,54 tonneaux, endommagés lors de la tempête du 26 juillet 2013.

L'association ne disposant pas de la totalité du financement, elle a sollicité le concours financier de la Ville de Bordeaux, à l'aide de devis (annexe 1), selon le plan de financement détaillé ci dessous:

- Jeunesse et Entraide/Guides et Scouts Marins de Bordeaux	11 044,33 €
- Mairie de Bordeaux	30 000,00 €

TOTAL	41 044,33 €

Après examen attentif, il nous a paru opportun de réserver une suite favorable à cette demande afin de conforter l'action menée par cette association et d'octroyer à Jeunesse et Entraide une subvention de 30 000,00 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention dont le projet est ci-joint (annexe 2),
- verser une subvention de 30 000 €uros à l'association Jeunesse et Entraide dont le montant sera imputé sur les crédits de la ville.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 janvier 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Anne BREZILLON



Convention entre la Ville de Bordeaux et l'association Jeunesse et Entraide Participation financière de la ville aux travaux de réparation de bateaux

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n°en date du/...../..... reçue en Préfecture de la Gironde le/...../.....

ci-après dénommée « La Ville »

D'une part,

Et :

L'association Jeunesse et Entraide , représentée par son Président, Monsieur Bruno LARROSE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du...../...../.....

Ci-après dénommée « l'Association »

D'autre part,

ARTICLE 1 – OBJET

L'association Jeunesse et Entraide souhaite procéder à des travaux de réparation des bateaux .

Le montant des travaux est de 41 044,33 € TTC.

La Ville de Bordeaux apporte son concours financier dans les conditions figurant à l'article 3 pour un montant plafonné à 30 000 €.

Il est précisé que l'association est le maître d'ouvrage des travaux objet des présentes et qu'en aucun cas la responsabilité de la ville de Bordeaux ne pourrait être engagée en cas de litige.

ARTICLE 2 – UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention doit être consacrée aux travaux de réparation des bateaux.

En cas de non respect de ces dispositions la subvention d'équipement devra être remboursée à la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

Le versement de cette subvention se fera sur production des factures justificatives, visées et certifiées acquittées par monsieur le président de l'association, au prorata du montant de la participation de la ville.

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland 33077 Bordeaux Cedex
- pour l'association Jeunesse et Entraide, 23 rue de la Rousselle à Bordeaux

Fait à Bordeaux, le
En trois exemplaires

Pour l'association Jeunesse et Entraide
Le Président,
Bruno LARROSE

Pour la Ville de Bordeaux
le Maire,
Alain JUPPÉ

Chantier Naval "LES PIEDS AU SEC "

chantier naval les pieds au sec
40 quai de l'estuaire
17120 Mortagne sur Gironde
Tél :
Fax :

Devis

Mortagne sur Gironde, le 05/12/2013

Numéro : DE00006

Date de validité : 03/02/2014

Date de livraison :

Adresse du chantier

Association SCOUTS DE BORDEAUX
Association Jeunesse et Entraide .

Adresse de facturation

Association SCOUTS DE BORDEAUX
SECTEUR MARIN - POLE ADMINISTRATIF
355 AVENUE DE VERDUN
33700 MERIGNAC
N° TVA :

Descriptif des travaux

Description	Qté	Unité	PV HT	Montant HT	TVA
RENOVATION "PHILEMON"					
mise en chantier	2,00	H	40,00	80,00	19,60
depose tableau et repose	12,00	H	40,00	480,00	19,60
fabrication tableau chene 40 mm ep	6,00	H	40,00	240,00	19,60
depose et pose de 5 varangues	10,00	H	40,00	400,00	19,60
fabrication de 5 varangues	7,50	H	40,00	300,00	19,60
pontage avant depose et pose	10,00	H	40,00	400,00	19,60
fabrication pontage avant chene en 34 mm ep	4,00	H	40,00	160,00	19,60
8 avirons frene long 2m50	8,00	U	150,00	1 200,00	19,60
petite reparation plat bord ,emplature de mat, reprendre quelques collage ...	8,00	H	40,00	320,00	19,60
materiaux, bois chene ,frene avirons,fixation ,colle ,mastic calfatage	1,00	U	1 500,00	1 500,00	19,60
	8,00	H	40,00	320,00	19,60
la manutention aller et retour bordeaux, mortagne sur gironde est offert .					

Chantier Naval "LES PIEDS AU SEC "

chantier naval les pieds au sec
40 quai de l'estuaire
17120 Mortagne sur Gironde
Tél :
Fax :

Devis

Mortagne sur Gironde, le 05/12/2013

Numéro : DE00006

Date de validité : 03/02/2014

Date de livraison :

Adresse du chantier

Association SCOUTS DE BORDEAUX

Association Jeunesse et Entraide

Adresse de facturation

Association SCOUTS DE BORDEAUX
SECTEUR MARIN - POLE ADMINISTRATIF
355 AVENUE DE VERDUN
33700 MERIGNAC
N° TVA :

Devis gratuit.

Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur

Taux	Base	Montant
0,00		
5,50		
19,60	5 400,00	1 058,40

Conditions de règlement :

Total HT	5 400,00
TVA	1 058,40
Total TTC	6 458,40
Acompte	0,00
Net à payer	6 458,40 €

Pour l'entreprise (signature et cachet)

Pour le client (signature précédée de la mention :
Lu et approuvé, bon pour accord)

Lu et approuvé, bon pour accord

Chantier Naval "LES PIEDS AU SEC "

chantier naval les pieds au sec
40 quai de l'estuaire
17120 Mortagne sur Gironde
Tél :
Fax :

Devis

Mortagne sur Gironde, le 09/12/2013

Numéro : DE00007

Date de validité : 07/02/2014

Date de livraison :

Adresse du chantier

Association SCOUTS DE BORDEAUX

Association Jeunesse et Entraide.

Adresse de facturation

Association SCOUTS DE BORDEAUX
SECTEUR MARIN - POLE ADMINISTRATIF
355 AVENUE DE VERDUN
33700 MERIGNAC
N° TVA :

Descriptif des travaux

Description	Qté	Unité	PV HT	Montant HT	TVA
RENOVATION BATEAU "PANAMA"					
remplacement :					
quille ,etrave ,galbord et ribord tribord et babord					
renpalcement :					
varangues,et bout de bordées abimées trib et bab					
reprise etambot ,doublage membrures ,reprise tableau					
,reprise banc de nage					
calfatage de la coque ,enduit joint de bordage,peinture					
minium sur coque ext .					
main d'oeuvre	714,00	H	37,00	26 418,00	19,60
materieux	2 500,00	U	1,00	2 500,00	19,60

Chantier Naval "LES PIEDS AU SEC"

chantier naval les pieds au sec
40 quai de l'estuaire
17120 Mortagne sur Gironde
Tél :
Fax :

Devis

Mortagne sur Gironde, le 09/12/2013

Numéro : DE00007

Date de validité : 07/02/2014

Date de livraison :

Adresse du chantier

Association SCOUTS DE BORDEAUX

Adresse de facturation

Association SCOUTS DE BORDEAUX
SECTEUR MARIN - POLE ADMINISTRATIF
355 AVENUE DE VERDUN
33700 MERIGNAC
N° TVA :

Devis gratuit.

Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur

Taux	Base	Montant
0,00		
5,50		
19,60	28 918,00	5 667,93

Total HT	28 918,00
TVA	5 667,93
Total TTC	34 585,93
Acompte	0,00
Net à payer	34 585,93 €

Conditions de règlement :

30% à la commande; 40% sur situation; solde à la livraison du chantier

Pour l'entreprise (signature et cachet)

Pour le client (signature précédée de la mention :
Lu et approuvé, bon pour accord)

Lu et approuvé, bon pour accord
[Signature]